

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°2598**

**OBJET : Troisième programmation – Travaux 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois et le 7 du mois de mars de 18 h 00 à 19 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS** : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI, Pierre VIEL.

**EXCUSÉS** : Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, André VIDAL.

**ABSENTS** : Raymond BERDOU, Christian LOUBET.

<b><u>PROCURATIONS</u></b> : Jean-Pierre BOIX	donne pouvoir à	Jacques ESCANDE
Francis MAGDALOU	donne pouvoir à	Thierry PORTET
Alain ROCHET	donne pouvoir à	Christine TEQUI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme BLASQUEZ

Considérant que plusieurs projets de travaux d'avancement du SMDEA ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une programmation de travaux. Ces opérations sont énumérées dans les tableaux en annexe. Cette programmation répond aux critères habituels de sélection du SMDEA.

Sachant que cette troisième programmation de travaux se porte à un montant hors taxes de **759 000 € pour l'eau potable** ;

Sachant que les travaux programmés respectent la charte de qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Sachant qu'il convient de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces opérations.

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

Ladite programmation

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, concernant l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, et d'autoriser Monsieur le 2ème Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège :

- à signer les documents correspondants,
- à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

**La Présidente du SMDEA,**

**Christine TÉQUI**

